

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de Plans de déplacements Urbains (PDU) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, du **19 août 2019 au 19 septembre 2019 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

L'enquête publique sera close le 19 septembre à 17h30.

Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme EVARD-THOMAS, Présidente de la Commission d'enquête, et 2 membres titulaires : Mmes LE DU et VEILLEROT.

Les pièces de chaque dossier, comprenant une évaluation environnementale et l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale, sont tenues à la disposition du public au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, ainsi qu'aux lieux d'enquête suivants : Mairies de Sarzeau, Elven, Grand-Champ, Arradon, Ile aux Moines et accessibles sur poste informatique et papier.

Vannes

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
30, rue Alfred Kastler - PIBS II - 56006 Vannes
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30

Sarzeau

Mairie de Sarzeau - Place Richemont - 56370 Sarzeau
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Le samedi : 8h30-12h

Elven

Mairie d'Elven - Place de Verdun - 56250 Elven
Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Le samedi : 8h30-12h30

Grand-Champ

Mairie de Grand-Champ
Place de la Mairie - 56390 Grand-Champ
Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h30-17h30
Le samedi : 9h00-12h

Arradon

Mairie d'Arradon - 2 place de l'Eglise - 56610 Arradon
Du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h.
Samedi : 9h-12h

Ile aux Moines

Mairie de l'Ile aux Moines
Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines
Lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h
Mardi et jeudi : 9h-12h et 15h-17h
Samedis 24/08/19, 31/08/19 et 14/09/19 : 9h-12h

Pendant la même durée, le dossier sera également consultable sur : www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh.

Le dossier soumis à l'enquête publique est composé notamment de :

Pour le SCoT :

- Rapport de Présentation (comprenant notamment le diagnostic de territoire, l'analyse de l'état initial de l'environnement, le résumé non technique et l'évaluation environnementale)

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Document d'Orientations et d'Objectifs comprenant un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

- Les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement

- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAE)
- Diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont le bilan de la concertation.

Pour le PDU :

- Le projet de PDU, intégrant l'annexe accessibilité et la synthèse du rapport environnemental

- Le rapport environnemental intégral
- Les avis des personnes associées et consultées conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'environnement

- L'avis de l'Autorité environnementale (MRAE)
- Diverses pièces administratives relatives à son élaboration dont les dates des réunions / concertations effectuées.

Les observations pourront être consignées dans un registre d'enquête dématérialisé ouvert à cet effet et consultable sur www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh ou adressées par écrit à :

Madame la Présidente de la Commission d'enquête
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Parc d'Innovation Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler
CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX

Les observations pourront également être déposées par courriel envoyé à enquetepublique@gmvagglo.bzh.

Les observations adressées par courriel ou par écrit sont consultables sur le registre papier d'enquête situé au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Les membres de la Commission d'enquête recevront le public lors des permanences le :

- Lundi 19/08/19 de 9h00 à 12h00
à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

- Lundi 19/08/19 de 14h00-17h00
à Mairie Sarzeau,

- Samedi 24/08/19 de 9h00 à 11h30
à Mairie de Grand-Champ

- Mardi 27/08/19 de 9h00 à 12h00
à Mairie d'Elven

- Mardi 27/08/19 de 13h30 à 17h00
à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

- Mardi 03/09/19 de 9h00 à 12h00
à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

- Samedi 07/09/19 de 9h00 à 12h00
à Mairie d'Elven

- Jeudi 12/09/19 de 9h00 à 11h30
à Mairie de l'Ile aux Moines

- Jeudi 12/09/19 de 14h00 à 17h30
à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

- Mardi 17/09/19 de 9h00 à 12h00
à Mairie Sarzeau

- Mardi 17/09/19 de 14h30 à 17h00
à Mairie de Grand-Champ

- Jeudi 19/09/19 de 9h00 à 11h00
à Mairie d'Arradon

- Jeudi 19/09/19 2019 de 14h00 à 17h30
à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, aux lieux d'enquête et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du SCoT et du PDU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, et des avis des personnes publiques associées et consultées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de SCoT et de PDU en vue de cette approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.